



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud
13800 ISTRES
Site Web: www.symcrau.com

BORDEREAU D'ENVOI

Dossier suivi par Christelle POLYCARPE
Tél : 04.42.56.64.86
Mail: contact@symcrau.com

Liste des pièces adressées le **14 FEV. 2020**
A
Monsieur le Sous-Préfet d'Istres

DESIGNATION DES PIECES	N°	Date des actes
Délibération : Affectation des résultats budgétaires 2019 au BP 2020	N° 03/20	11 février 2020

Fait à Istres le **13 FEV. 2020**


La Présidente du SYMCRAU,
Céline TRAMONTIN

ACCUSE DE RECEPTION :
Déposé en Sous-Préfecture d'Istres le :

(Tampon dateur de la Sous-Préfecture)
Sous-Préfecture d'Istres
14 FEV. 2020
Courrier arrivé



Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 03/20

Objet de la délibération : Affectation des résultats budgétaires 2019 au BP 2020

L'an deux mille vingt
et le onze février
le Comité Syndical du Syndicat Mixte
de Gestion de la Nappe Phréatique de la Crau
régulièrement convoqué s'est réuni,
en nombre prescrit par la loi
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

Étaient présents :

➤ Membres à voix délibérative :
M. Gérard BARTOLI, M. Georges BERNOT, Mme Marylène BONFILLON, M. Vincent BONFILLON,
Mme Aline CIANFARANI, M. Alain DERVIEUX, Mme Magali DEVEZE, M. Xavier DUFOUR, Mme
Thérèse-Annie FRANCOIS, M. Jean GUILLON, Mme Mireille HENRY, M. Daniel HIGLI, M. André
MANELLI, M. Jean-Pierre MUTERO, M. Louis PILIPPE, M. Jean-Louis PLAZY, Mme Marie-France
SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Pierre VETILLART

➤ Pour les membres à voix consultative : néant

➤ Procurations :
M. Henri PONS à Mme Marylène BONFILLON
Mme Agnès BRUNET à Mme Mireille HENRY

Membres à voix délibérative en exercice : 31 Membres à voix délibérative présents : 19 Procurations : 2 Membres à voix délibérative (présents +procurations) : 21
--

Secrétaire de séance : M. Alain DERVIEUX

Rapporteur : Mme Céline TRAMONTIN

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction M14,

Monsieur le Trésorier Principal a transmis le compte de gestion de l'exercice 2019 au Syndicat Mixte.

Ce compte de gestion reflète la situation du Compte Administratif 2019.

L'instruction budgétaire et comptable M 14 prévoit la nécessité d'affecter les résultats de l'exercice précédent à l'exercice suivant.

Le résultat de la section d'investissement du budget constaté à la clôture de l'exercice 2019 se solde par un excédent de **13 917.35 €**.

Par ailleurs, l'excédent de la section de fonctionnement du budget 2019 est de **172 477.36 €**.

Le Comité :

OUI l'exposé de Mme la Présidente,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des membres présents,

AFFECTE les résultats de fonctionnement et d'investissement constatés à la clôture de l'exercice 2019 au budget 2020, comme suit :

Affectation des résultats 2019 au BP 2020	
Section de fonctionnement : Recettes Compte 002 « Excédent de fonctionnement 2019 »	172 477.36 €
Section d'investissement : Recettes : Compte 001 « excédent d'investissement 2019 »	13 917.35 €
Recettes : Reste à Réaliser 2019 « subvention Conseil Régional »	21 000.00 €

AUTORISE la Présidente à signer les pièces nécessaires,

AINSI fait et délibéré à Saint-Martin-de-Crau, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du Syndicat Mixte de gestion
de la nappe phréatique de la Crau,**

Céline TRAMONTIN



Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.